

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
MAIRIE DE LES OMERGUES**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre août à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent et KATSAOUNIS Bruce.

**Absents excusés** : FOLCHER Max et TASSIN Michel.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 18/08/2023

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 8

**1. AUGMENTATION TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT – FACTURATION 2023/2024**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, que les tarifs eau et assainissement n'ont pas augmenté depuis 2014 (cf délibération n°35/2014 du 10/10/2014), et qu'il serait souhaitable de les augmenter.

Il a été réalisé par la commune de nombreux investissements sur les réseaux eau et assainissement ces dernières et d'autres sont prévus, notamment le changement de l'UV à la station d'eau potable.

Il est nécessaire également de prendre en compte le temps de travail, donc le salaire, de l'agent communal.

Pour rappel, tarifs facturés pour la facturation 2022/2023 (depuis 2014) :

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| • abonnement eau : 60 €       | • abonnement assainissement : 60 €       |
| • prix H.T du M3 eau : 0.70 € | • prix H.T du M3 assainissement : 0.40 € |

Pour la facturation 2023/2024, Monsieur le Maire propose donc, les nouveaux tarifs suivants :

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| • abonnement eau : 75 €       | • abonnement assainissement : 75 €       |
| • prix H.T du M3 eau : 0,90 € | • prix H.T du M3 assainissement : 0,65 € |

Monsieur le Maire ajoute que ces tarifs sont hors taxes. Il faut ajouter la TVA et les taxes de l'Agence de l'eau.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur cette proposition.

**Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve l'augmentation des tarifs eau et assainissement à compter de la facturation 2023/2024.**
- **Valide les tarifs suivants pour 2024 :**
  - abonnement eau : 75 €
  - abonnement assainissement : 75 €
  - prix H.T du M3 eau : 0,90 €
  - prix H.T du M3 assainissement : 0,65 €
- **Ces nouveaux tarifs s'appliqueront aux factures de l'automne 2024.**
- **Dit que la facturation se fera en 2 fois.**

**2. QUESTIONS DIVERSES**

- Information sur l'arrêté préfectoral concernant la lutte contre la prolifération des espèces d'ambrosie.
- Demande de Monsieur DE BRUYNE sur le virage à la sortie vers Montfroc – demande un panneau ou autre signalétique d'aménagement.

La séance est levée à 19h35

Le Maire,  
Alain COSTE,

